



Communiqué de presse

17 janvier 2024

Sur le rapport de la mission d'enquête administrative à Stanislas

Le Ministre de l'Éducation nationale a saisi l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pour enquêter sur les accusations « de sexisme, d'homophobie et d'autoritarisme » parues dans l'Express et dans Médiapart en juin 2022. Cette mission a donné lieu à un rapport au ministre, qui a été communiqué par l'Inspection générale à la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris. Différents échanges et rencontres ont eu lieu depuis avec l'Inspection générale qui a présenté ce rapport comme un document de travail utile pour l'établissement.

Ce rapport fait état de situations individuelles problématiques concernant en particulier des propos choquants et inadmissibles tenus par des intervenants en catéchèse. Ces situations avaient été identifiées dans l'établissement et avaient été traitées avant la mission d'enquête. Elles restent des cas isolés et c'est précisément parce qu'elles allaient à l'encontre de la ligne de conduite à Stanislas que la direction était intervenue. Elles feront l'objet d'une vigilance accrue.

Le rapport se penche également sur les rapports garçons-filles. De manière originale, l'établissement propose trois collèges, mixte, filles ou garçons. Cette proposition est issue de son histoire et fait partie de son projet éducatif. Elle correspond à une attente pour certains élèves à laquelle peu d'établissements savent répondre à Paris. À elle seule, elle ne peut pas être interprétée comme une position sexiste. L'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité, à Stanislas comme ailleurs.

L'éducation sexuelle et la prévention font l'objet de recommandations. Il s'agit d'un défi et d'un sujet toujours très sensible pour tous les professeurs et éducateurs. Il est traité avec beaucoup de sérieux à Stanislas, dans le cadre d'un projet éducatif ouvertement catholique qui peut tout à fait s'articuler avec les obligations légales. Cet équilibre mérite d'être retravaillé constamment et adapté à l'évolution des besoins des élèves.

La question du caractère facultatif de l'instruction religieuse est posée. Elle rappelle le respect nécessaire de la liberté de conscience. Cela dépasse largement le cadre de Stanislas. Les familles qui rejoignent un établissement scolaire catholique le font en connaissance de cause, qu'elles partagent la foi catholique ou qu'elles souhaitent bénéficier de ses fruits en matière éducative.

La dimension religieuse ne s'exprime pas seulement dans des heures de cours dédiées mais dans toute la politique éducative et le climat relationnel d'un établissement. Personne ne peut être obligé de croire ou de faire une démarche d'engagement spirituel. Pour cette raison, les établissements sont incités à distinguer la culture religieuse, qui ne suppose pas la foi, et la catéchèse qui permet au croyant d'approfondir sa foi.



Les établissements catholiques sont attentifs à ne pas faire peser de pression en matière religieuse ; mais on ne peut pas leur reprocher d'avoir une parole engagée, respectueuse de la liberté de croire de chacun.

Le travail de la mission d'enquête doit faire l'objet de nouvelles séances de travail à Stanislas, qui reste ouvert à la critique. À l'exception d'un seul cas, qui a été traité par la direction en mettant fin aux fonctions de la personne concernée, il n'a pas été fait état de sanctions possibles dans nos échanges avec l'administration ou d'irrégularité grave qui mettrait l'établissement en contradiction avec ses obligations de manière générale comme l'ont suggéré certains médias. Au contraire, tout en ayant relevé des éléments qui seront pris en considération, la mission nous a indiqué ne pas confirmer les accusations qui avaient motivé cette enquête.

Stanislas occupe une place particulière au sein de l'offre éducative de l'Enseignement catholique à Paris. Elle répond bien à la demande des familles qui le choisissent pour leurs enfants. De nombreux autres établissements proposent des projets et des organisations différentes qui, elles aussi, conviennent aux familles qui les choisissent. C'est ainsi que nous rendons possible la liberté fondamentale des familles de choisir l'éducation de leur enfant.

Contact presse : 01 45 49 61 88